

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 16 (1924)
Heft: 7

Rubrik: Étranger

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La caisse du secrétariat boucle par un déficit d'exercice de fr. 745.—. Les recettes totales furent de fr. 14,477.—. A la fin de 1923, l'association du secrétariat comprenait 18 sections avec 1100 membres.

Employés postaux. Le rapport pour 1923 de la Fédération suisse des employés des postes vient de paraître. Nous en relevons ce qui suit:

Le nombre des sections est de 47. Il était de 48 l'année dernière, la petite section de Fürstenland ayant fusionné avec celle de St-Gall. La fédération, qui comptait, en novembre 1922, un effectif de 7990 membres en service actif, n'en possède plus, au 31 décembre 1923, que 7344. Le nombre des membres pensionnés a, par contre, atteint le chiffre de 560 au 31 décembre 1923, au lieu de 440 en novembre 1922. La propagande intense faite depuis peu en Suisse romande également par les jaunes (chrétiens-sociaux), n'a obtenu qu'un piètre résultat. La proportion des employés postaux et postillons groupés dans la Fédération suisse des employés des postes est restée la même que l'année dernière, c'est-à-dire le 93,3 % de tout le personnel de ces catégories en service actif.

Le total des recettes s'est élevé, en 1923, à fr. 52,143.75 et les dépenses à fr. 53,367.55, c'est-à-dire un excédent de dépenses de fr. 1223.80.

Pour la grève des ouvriers sur bois, il a été recueilli parmi les membres de la fédération fr. 3627.50. Le fonds de réserve se monte à fr. 54,883.—. Trente et une demandes de secours ont été accordées pour une somme totale de fr. 3425.—. Quatre cas d'assistance judiciaire ont eu de bons résultats; il a été dépensé dans ce but fr. 234.50.

La fortune totale de la fédération, soit: caisse centrale, caisse de secours, fonds de réserve, caisse de prêts et inventaires réunis, se monte à fr. 138,552.89. Le comité central a été transféré à Berne, après avoir été six ans à Lausanne.

Etranger

Colombie. Le congrès national du Syndicat central ouvrier s'est réuni à Bogoda le 1^{er} mai 1924. Les principales questions à l'ordre du jour du congrès étaient les suivantes: extension et réglementation de la journée de huit heures; bureaux de consultations juridiques gratuites pour les ouvriers; assurances sur la vie et sur les accidents; caisse d'épargne; cliniques ouvrières; protection de la femme; salaire et émigration. B. I. T.

Hollande. Nous puisons les renseignements suivants dans le rapport annuel pour 1922/23 de la Centrale syndicale néerlandaise:

Au 1^{er} janvier 1922, la Confédération des syndicats néerlandais comprenait 29 fédérations avec un effectif total de 217,348 membres, et au 1^{er} janvier 1924, 26 fédérations avec 179,929 membres. Cet effectif recula en 1922 de 20,628 et en 1923 de 16,719 membres. La diminution de trois fédérations porte sur la dissolution de l'Union néerlandaise des domestiques et de la Fédération des employés de spectacles et théâtres et la radiation de l'Union néerlandaise des travailleurs de la terre. Le nombre des unions locales augmenta de deux unités pour atteindre le chiffre de 48. Les organisations affiliées ont dépensé, en 1922, environ 1,150,000 florins pour grèves et lock-outs, contre 900,000 florins en 1923. Le fonds de grève de la Confédération syndicale néerlandaise, qui s'élevait, au 1^{er} janvier, à 588,016 florins, paya, en 1923, environ 300,000 florins en secours. Au 1^{er} janvier 1923, la fortune de toutes les organisations ascendait à 6,200,000 florins, au 1^{er} janvier dernier à 6,500,000 florins. La Confédération a payé, en 1922, environ 6 millions de florins de secours, en 1923, 3,830,000.

Panama. La Fédération ouvrière du Panama a tenu son second congrès national. Le président de la fédération déclara que si l'on compare la situation des ouvriers du Panama à celle des travailleurs des autres pays, on arrive à la conclusion qu'il y a encore beaucoup à faire en faveur du prolétariat de cette république. Il préconisa la création d'écoles professionnelles du soir, ainsi que la nécessité de jeter les bases d'une véritable législation sociale. Le chef du bureau du travail fit un exposé des questions sociales soulevées par l'après-guerre. Il s'est exprimé en termes élogieux à l'égard du Bureau international du travail. Il rappela que l'Office du travail, créé en 1923 à Panama, constitue la réalisation d'une des plus importantes revendications de la fédération ouvrière.

Le congrès vota une résolution demandant l'établissement d'un salaire minimum. Une commission devra élaborer un projet sur les conditions de vie et de travail des femmes; une autre commission étudiera les moyens propres à développer l'industrie nationale. Enfin, la fédération devra prélever une partie des cotisations des associations affiliées pour créer un fonds de résistance.

Les associations des boulangers, pâtisseries et confiseurs devront rédiger un projet de loi réglementant le travail dans les boulangeries, projet qui sera soumis à l'assemblée nationale de septembre 1924.



Situation du chômage à fin juin 1924

Industries	Chômeurs		Secours
	totaux	partiels	
Alimentation et boissons . .	267	39	25
Vêtement et cuir	274	601	4
Bâtiment et peinture . . .	1,791	22	—
Bois et verre	223	—	—
Textile	1,513	3,112	245
Arts graphiques et papier . .	370	—	20
Métallurgie, électricité . .	1,173	309	105
Horlogerie, bijouterie . . .	520	25	280
Commerce	1,318	12	172
Hôtels, cafés, pensions . .	692	—	—
Autres professions	1,831	738	33
Personnel sans connaiss. prof.	3,646	130	151
Total pour la Suisse	13,618	4,988	1,035
Total février 1924	27,120	11,985	5,135
» décembre 1923	26,873	12,800	4,414
» octobre 1923	24,013	14,662	3,397
» août 1923	22,554	13,507	3,655
» juin 1923	25,583	13,585	4,979
» mai 1923	30,288	15,640	7,900
» avril 1923	35,512	17,767	11,015
» février 1923	52,734	21,791	21,856
» décembre 1922	53,463	20,429	21,420
» octobre 1922	48,218	21,585	16,581
» août 1922	51,789	25,538	16,467
» juin 1922	59,456	30,629	23,242
» avril 1922	81,868	39,249	41,013
» février 1922	99,541	46,701	56,057
» décembre 1921	88,967	53,970	47,367
» octobre 1921	74,238	59,835	39,072
» août 1921	63,182	74,309	33,782
» juin 1921	54,650	80,037	31,276
» avril 1921	47,949	95,374	27,280
» février 1921	41,549	84,653	20,098
» décembre 1920	17,623	47,636	6,045